

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ACETATE DE PENTYLE

dénomination chimique: Reaction mass of 2-methylbutyl acetate and pentyl acetate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique, solvant(s)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseil de Prudence (Prévention):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Conseils de prudence (Intervention):

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau

ou se doucher.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la peau.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: acétate de pentyle, acétate de 2-méthylbutyle

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

Reaction mass of 2-methylbutyl acetate and

pentyl acetate

Flam. Liq. 3 H226 EUH066

Ingrédients soumis à réglementation

acétate d'isopentyle

Teneur (W/W): >= 0 % - <= 4 % Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 123-92-2 Aquatic Chronic 3
Numéro-CE: 204-662-3 H226, H412
Numéro INDEX: 607-130-00-2 EUH066

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Liquide inflammable Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

123-92-2: acétate d'isopentyle

VME 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

VLE 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

624-41-9: acétate de 2-méthylbutyle

VME 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

VLE 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

628-63-7: acétate de pentyle

VME 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH)) VLE 260 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

PNEC

eau douce: 0,041 mg/l

eau de mer: 0,0041 mg/l

station d'épuration: 72 mg/l

sol: 0,033 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0286 mg/kg

sédiment (eau douce): 0,286 mg/kg

libération sporadique: 0,41 mg/l

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

D'après l'évaluation des risques de l'UE, aucun risque n'est attendu.

DNEL

travailleur:

Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, Inhalation: 260 mg/m3

consommateur:

Exposition à court terme et à long terme - Effets locaux, Inhalation: 130 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Créer une aspiration locale pour contrôler les vapeurs / brouillards.

<u>Équipement de protection individuelle</u>

Protection respiratoire:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: type ester

Seuil olfactif:

non déterminé

température de transition vitreuse: -82 °C (Ligne directrice 102 de

l'OCDE) (mesuré(e))

Point d'ébullition: 144,86 °C

(1.013,25 hPa)

Inflammabilité: Inflammable. (dérivé du point d'inflammation)

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

40 °C Point d'éclair: (ISO 13736, coupelle fermée) 374 °C Température d'auto-inflammation: (Directive 92/69/CEE, A.15) Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: (pH-mètre) 7,3

(1 %(m), 20 °C)

Viscosité dynamique: 0,96 mPa.s (OECD 114)

(17,8 °C)

0,77 mPa.s (OECD 114)

(35,6 °C)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: (Ligne directrice 105 de

> 1,60 g/l I'OCDE)

(20 °C, pH 4,6 - 5,8)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,1 - 2,7 (Ligne directrice 117 de

(25 °C; Valeur du pH: 6,3) I'OCDE)

Pression de vapeur: (mesuré(e)) 4,91 hPa

> (20 °C) statique

Densité relative: (Ligne directrice 109 de 0,879

> (17 °C) I'OCDE)

0,875 - 0,877 g/cm3 (DIN 51757) Densité:

(20 °C)

densité de vapeur relative (air): > 1 (estimé)

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit

n'est pas classé comme comburant

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Liquides inflammables

Combustion entretenue:

non déterminé

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est

un liquide

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

La substance ne se dissocie pas.

Adsorption/eau - sol: KOC: 33,79; Log KOC: 1,53 (calculé(e))

Une adsorption sur la phase solide

du sol n'est pas attendue.

Adsorption/eau - sol: KOC: 29,75; Log KOC: 1,47 (calculé(e))

Une adsorption sur la phase solide

du sol n'est pas attendue.

Adsorption/eau - sol: KOC: 28,42; Log KOC: 1,45 (calculé(e))

Une adsorption sur la phase solide

du sol n'est pas attendue.

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Corrosion des Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

métaux:

Formation de gaz Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de précautions spécifiques à observer si ce n'est une bonne gestion des substances chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (similaire à la Ligne directrice OCDE 401)

CL50 rat (par inhalation): > 19,25 mg/l 4 h (similaire à la ligne directive OCDE 403)

Aucune mortalité n'a été constatée. La vapeur a été testée.

DL50 lapin (par voie cutanée): 8.300 mg/kg (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

DL50 lapin (par voie cutanée): > 14.000 mg/kg (similaire au guideline 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: légèrement irritant (similaire à la ligne directrice OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (similaire au guideline 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données disponibles.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Les résultats ont été déterminés dans un Screeningtest (OCDE 421/422).

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

En cas de contact prolongé, peut conduire au dessèchement de la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucun effet irréversible n'a été observé en expérimentation animale après une exposition par inhalation répétée.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 69 mg/l, Pimephales promelas (APHA 1971, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 40,9 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 466 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (30 min) > 1.000 mg/l, (Ligne directrice 209 de l'OCDE, aérobie)

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les poissons.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les daphnies.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données sur l'élimination:

87 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (APHA 'Standard Methods', No. 219, 1971) (aérobie, eau de mer)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

72 % DBO de la demande d'oxygène théorique (20 j) (APHA 'Standard Methods', No. 219, 1971) (aérobie, provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères, non adaptée)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

57 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (OCDE 301D; CEE 92/69, C.4-E) (aérobie, provenant d'une station de traitement des eaux ménagères)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Pas de données disponibles.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: **ACETATE DE PENTYLE**

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1104

d'identification:

Nom d'expédition des ACÉTATES D'AMYLE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à

Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1104

d'identification:

Nom d'expédition des ACÉTATES D'AMYLE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN1104

d'identification:

Nom d'expédition des ACÉTATES D'AMYLE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

<u>Transport maritime</u> <u>Sea transport</u>

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro UN 1104 UN number or ID UN 1104

d'identification: number:

Nom d'expédition des ACÉTATES UN proper shipping AMYL ACETATES

Nations unies: D'AMYLE name:

Classe(s) de danger pour 3 Transport hazard 3

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: III Packing group: III
Dangers pour non Environmental no

l'environnement: Polluant marin: hazards: Marine pollutant:

NON NO

Précautions particulières à EmS: F-E; S-D Special precautions EmS: F-E; S-D

prendre par l'utilisateur: opeciai precautions for user:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN 1104 UN number or ID UN 1104

d'identification: number:

Nom d'expédition des ACÉTATES UN proper shipping AMYL ACETATES

Nations unies: D'AMYLE name:

Classe(s) de danger pour 3 Transport hazard 3

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: III Packing group: III

Dangers pour Un marquage Environmental No Mark as l'environnement: dangereux pour hazards: dangerous for the

l'environnement environment is n'est pas environment is needed

nécessaire
Précautions particulières à Aucun connu Special precautions None known

prendre par l'utilisateur: for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 8427

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Liq. 3 Skin Corr./Irrit. 3 Aquatic Acute 3

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 6.1

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 6.0

Produit: ACETATE DE PENTYLE

(ID Nr. 30034749/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 21.10.2025

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq. Liquides Inflammables

Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.